

## DECISION

### Délégation de signature à Mme Hélène Maury

#### La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2021 portant renouvellement, jusqu'au 27 mai 2024, de Madame Dominique Marchand, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, à la présidence du Centre national des œuvres universitaires ;  
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;  
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;  
Vu l'arrêté du 10 mai 2021 portant nomination et classement de Madame Hélène Maury dans l'emploi de sous-directrice des ressources humaines et de la formation du Centre national des œuvres universitaires et scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.*

## DECIDE

#### Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Hélène Maury, sous-directrice des ressources humaines et de la formation, à l'effet, de signer dans la limite de ses attributions :

- Les décisions relatives à la gestion administrative et à la rémunération des agents du Cnous ;
- Les états d'après-paie des agents du Cnous ;
- Les circulaires d'appel à candidatures pour les actions de formation
- Les conventions de recrutement et de rémunération des formateurs internes (agents du Cnous et/ou des Crous)
- Les convocations des intervenants et participants aux actions de formation
- Les attestations de frais de déplacement, et les états de vacances des formateurs ;
- Les autorisations de cumul d'activité ;
- Les certificats administratifs permettant d'attester de la réalisation de formations par des formateurs ;
- La certification du service fait.

**Article 2 :**

La décision n° 202107212 est abrogée.



**Dominique MARCHAND**